

Février 2015

Flash infos Mairie



Nous venons d'apprendre, **ce lundi 23 février**, par la Mairie de Saint Martin de Bréthencourt, que l'État cherche à établir une « aire de grand passage » pour les gens du voyage dans le Sud des Yvelines.

Le terrain pressenti est situé sur la D168 entre le TGV et l'autoroute A10, en face du hameau de «Haut Bout ».

Le conseil municipal de Boinville le Gaillard est solidaire et apporte son soutien à la municipalité de Saint Martin de Bréthencourt qui a rejeté ce projet.

Sachez que cette implantation nous concerne également de par sa proximité avec le hameau du Bréau sans Nappe.

Nous restons vigilants, et vous tiendrons informés de l'évolution de ce dossier.

(ci-joint, au dos le Flash spécial de Saint Martin de Bréthencourt)



DÉPARTEMENT
DES YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE RAMBOUILLET

CANTON DE
SAINT-ARNOULT-en-YVELINES

Téléphone : 01 30 59 40 09

~~Télécopie : 01 30 59 44 25~~

e-mail : saint.martin.brethencourt@wanadoo.fr

Télécopie : 09 70 32 34 56



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE

SAINT-MARTIN-DE-BRÉTHENCOURT

7, Grande-Rue - 78660 SAINT-MARTIN-DE-BRÉTHENCOURT

FLASH SPECIAL

Nous venons d'apprendre que l'Etat souhaite établir une aire de grand passage des gens du voyage à Saint Martin de Bréthencourt.

Cette installation pourrait engendrer le séjour de 300 à 600 caravanes 15 jours chaque mois et 7 mois par an.

Cette installation est prévue sur la D168 (entre le pont du TGV et le pont de l'autoroute A10) à proximité immédiate du hameau de HAUTBOUT – lieu dit le chêne sec.

Ayant été prévenus de cette éventualité, Monsieur le Maire et ses adjoints ont rencontré le Sous-préfet jeudi 19 février dernier. Celui-ci n'a pas démenti ni confirmé cette installation sur notre commune, mais nous a confirmé que l'état était en recherche d'un terrain dans le sud YVELINES.

La parcelle identifiée est un terrain d'état appartenant à la SNCF. Des investigations sont d'ailleurs en cours sur ce terrain.

Le choix de cette localisation est contraire aux règles de notre PLU, qui classe cette zone en A. Agricole.

Elle se situerait dans une zone de bruit maximum entre le TGV et l'Autoroute ; à proximité immédiate du périmètre de protection du captage d'eau potable de la ville de Dourdan.

Dans ce cadre, nous serions obligés d'accepter les enfants dans notre école, aux frais de la commune.

Le conseil municipal rejette à l'unanimité la création d'une aire de passage des gens du voyage sur notre commune, nos infrastructures ne pouvant pas répondre aux contraintes engendrées par la venue, 7 mois de l'année, de 300 à 600 caravanes sur cette aire.

Le Maire et ses adjoints ont fait part à Monsieur le Sous-préfet de nos inquiétudes et de notre opposition à ce projet.

Nous avons déjà contacté toutes les parties prenantes concernées par la nuisance de cette implantation : Cofiroute, Star, SNCF (en cours), Syndicat Agricole, Chambre de l'agriculture, Gendarmerie, CAPY, Mairies limitrophes.

Nous restons vigilants face à ce projet qui aurait, s'il était confirmé, de lourdes conséquences pour le bien vivre dans notre commune et des communes avoisinantes.

Nous comptons sur votre soutien dans ce combat inégal et nous vous tiendrons au courant des actions que nous serions amenés à entreprendre.

Le maire, Monsieur Jacky Drappier et tout le Conseil Municipal, le 21 février 2015.

